REPUBLIQUE FRANCAISE
Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

Arrêté 38/2024

ARRETE PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT A TOUS VEHICULES SUR UNE PARTIE DE LA PLACE DES TEILLEULS ET SUR LE PARKING SITUÉ SUR L'ARRIÈRE DE LA CRÈCHE LE THEIL-SUR-HUISNE 61260 VAL AU PERCHE LE DIMANCHE 26 MAI 2024 DE 11H30 A 14H30 POUR PERMETTRE LE SATIONNEMENT DE VEHICULES CABRIOLETS PARTICIPANT A UNE BALADE TOURISTIQUE

LE MAIRE DE VAL-AU-PERCHE,

. **VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
. **VU** les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
. **VU** le Code de la Route,
. **VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,
. **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
. **VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
. **VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie Signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992), modifiée,
. **VU** la demande en date du 29/01/2024 formulée par M. Quesne Patrice, association ORTAO Organisation Rallye Touristique Automobile Ornais 8 Les Noées Longues 61250 VALFRAMBERT.

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et permettre le stationnement de véhicules cabriolets, le temps de déjeuner à l'auberge de la Cloche, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur une partie de la Place des Teilleuls et sur le parking situé sur l'arrière de la crèche, dans la Commune déléguée du Theil-sur-Huisne à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

ARTICLE 1er - Le stationnement des véhicules sera interdit sur une partie de la Place des Teilleuls et sur le parking situé sur l'arrière de la crèche (conformément au plan ci-joint), commune déléguée du Theil-sur-Huisne, le dimanche 26 mai 2024 entre 11h30 et 14h30, pour permettre le stationnement de véhicules cabriolets participant à une balade touristique.

ARTICLE 2 - Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de la signalisation de position sera assurée par les Services techniques municipaux.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire de Val-au-Perche, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Bellême, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché aux lieux accoutumés dans la Commune de Val-au-Perche. En outre, il sera transcrit au registre des arrêtés du Maire.

.../...

Fait à Val-au-Perche, le 08 février 2024

Sébastien THIROUARD,

Maire

COMMUNE DE VAL-AU-PERCHE (Orne)

Le Maire :
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Publié ou notifié le : 08/02/2024

Département :
ORNE

Commune :
VAL-AU-PERCHE

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 08/02/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC-POLE TOPOGRAPHIQUE
ET DE GESTION CADASTRALE 6 bis rue Jean Joly 61200
61200 ARGENTAN
tél. 02.33.12.18.90 -fax
ptgc.orne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
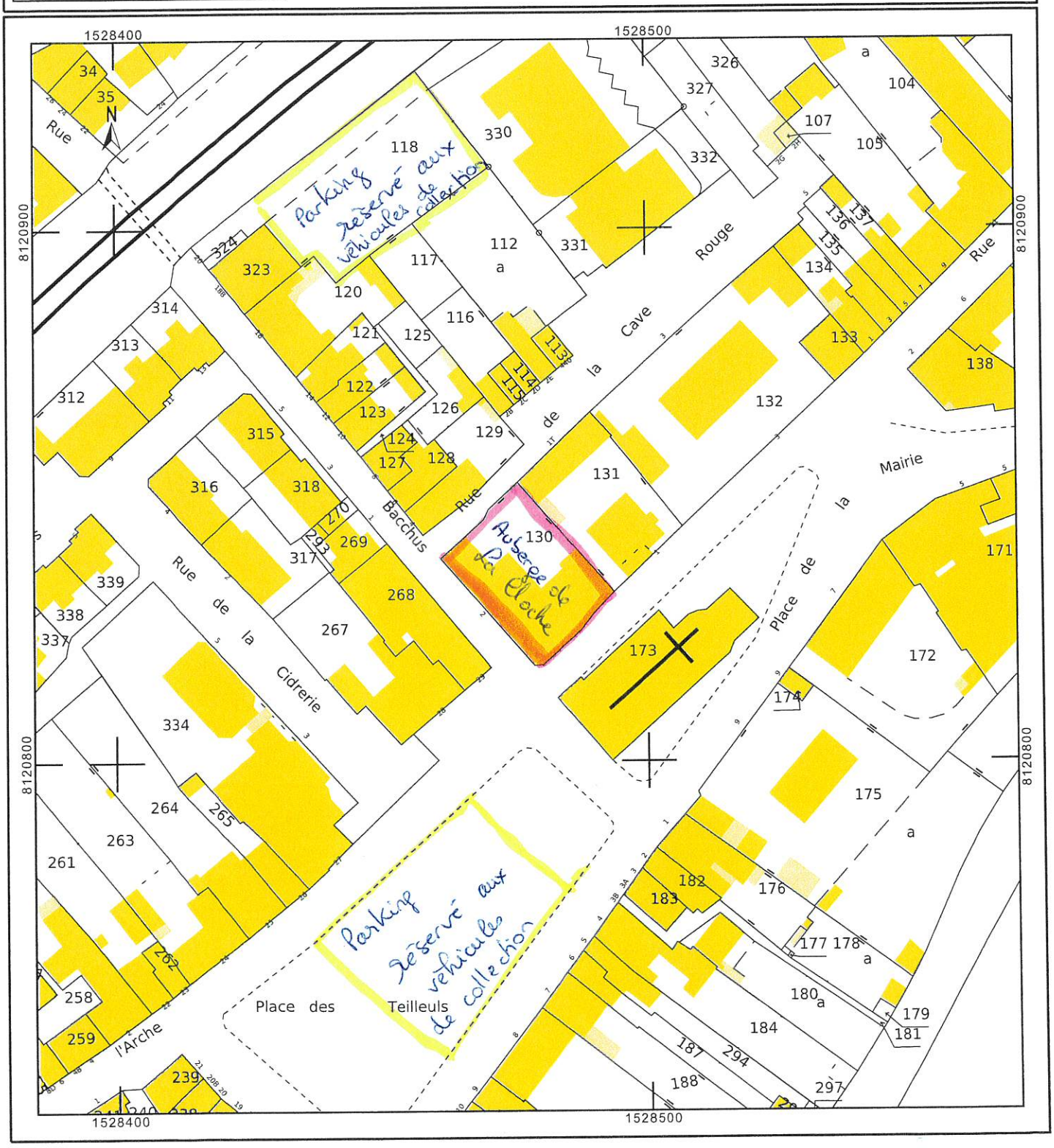
cadastre.gouv.fr